

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs pour le WGO 2019 « World Congress on Global Optimization » organisée par le LGIPM du 8 au 10 juillet 2019 sont fixés comme suit :

	Inscription avant le 15 mars 2019	Inscription après le 15 mars 2019
<b>Plein tarif</b>	550, 00 €	600, 00 €
<b>Tarif réduit 1 (doct et mem com program</b>	450, 00 €	500, 00 €
<b>Tarif réduit 2 (pers accompagnante</b>	150, 00 €	170, 00 €
<b>Gratuité (conférenciers, invités, organisateur...)</b>	0,00 €	0,00 €

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du LGIPM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 30 novembre 2018



Pierre MUTZENHARDT

06 DEC. 2018

Affiché à la Présidence le  
Transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

06 DEC. 2018